

CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 15/01/2024

Origine du contrôle : Vente immobilière

Coordonnées du service en charge du contrôle

SPANC CCVH - Antenne des Eyzies
28 avenue de la Forge-24620 Les Eyzies
Tél : 05 53 35 05 43 / Mail : g.marcel@cc-vh.fr / n.labadie@cc-vh.fr

Habitation

Adresse : 5 impasse de calimon
Code postal : 24620 Commune : LES EYZIES
Référence cadastrale de l'habitation : AE 25

Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : Madame COPE Julie
Adresse principale : 5 impasse de calimon
Code postal : 24620 Commune : LES EYZIES France

Mail : julie_cope@icloud.com

Occupant

Civilité, Nom, Prénom : Madame COPE Julie

Personne rencontrée

Civilité, Nom, Prénom : Madame COPE Julie

Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : Résidence principale
Date de réalisation de la filière ANC : inconnue
Nombre de chambre(s) : 3
Nombre de pièce(s) principale(s) : 4
Nombre Equivalent Habitant : 4 EH
Nombre de logement(s) : 1

Commentaires :

Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : > 4 000 m²
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? Oui Non
Terrain inondable ? Oui Non
Filière dans un périmètre de protection d'un captage d'eau ? Oui Non
Commentaires :

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?
 Oui Non Oui Non
 Oui Non ?
o Est-il destiné à la consommation humaine ?
o Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :
o Est-il déclaré ?

Commentaires :

Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements, ...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière	Volume inférieur à 20 EH
Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche	Filière agréée <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
Dispositif(s) annexe(s)	
<input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input checked="" type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input checked="" type="checkbox"/> Préfiltre(s) <input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input type="checkbox"/>	
Commentaires généraux :	

Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires :	Infiltration sur la parcelle
Origine des effluents Commentaires :	Eaux usées domestiques

Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?

Commentaires : La propriétaire déclare que l'ensemble des eaux usées de l'habitation est bien raccordé à l'installation d'assainissement non collectif, que les écoulements d'eau se réalisent correctement et que les eaux pluviales sont séparées de l'installation d'assainissement non collectif.

Le prétraitement : Fosse toutes eaux

Volume : 3 m ³	
Matériau : Béton	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes + eaux ménagères	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ? Si oui lesquels :	Non
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? Taux d'accumulation des boues : < 50 %	Non
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Oui

Commentaires : D'après la propriétaire, la fosse collecte les eaux vannes ainsi que les eaux ménagères provenant de la salle de bain. La vidange de la fosse toutes eaux doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse <https://www.cc-valleedelhomme.fr/>, rubrique « Assainissement »).

Le bac à graisses

Volume en L	120 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux de salle de bain
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui

Commentaires : Le bac dégraisseur est sous-dimensionné. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).

Le bac à graisses

Volume en L	120 L L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux de cuisine
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	?
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui

Commentaires : Lors du contrôle, le niveau d'eau dans le bac dégraisseur était anormalement bas (environ 10cm). Il est donc obligatoire de le remettre en eau correctement et de vérifier que celui-ci n'est pas endommagé (fissure, bonne étanchéité). S tel n'est pas le cas, il est obligatoire de mettre en place un nouveau bac dégraisseur correctement dimensionné. Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).

Le préfiltre

Type	Intégré à la fosse toutes eaux
Volume en l	Environ 30 L
Type de matériau de remplissage	Papillons plastiques
Indépendant de la fosse	Non
Tampon du préfiltre accessible ?	Oui
Dégradations constatées ? Si oui, préciser :	Non
Colmatage ?	Non
Ecoulement au sein du préfiltre correct ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
<i>Commentaires :</i> Le préfiltre est à nettoyer. Le préfiltre doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).	

La ventilation

Diamètre en mm	100 mm
Type de ventilation	
Equipements	Absence
Fonctionnement correct de la ventilation ? Si non, préciser :	Non
Remontée au faîtage ?	Non
Dépassement de 40 cm au-dessus du faîtage ?	Non
<i>Commentaires :</i> Présence d'une ventilation de fosse dont la nature est inconnue. En cas d'absence de ventilation secondaire, il est obligatoire de la mettre en place conformément à la réglementation en vigueur.	

Le traitement

Type de traitement : Inconnu	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	Non
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ? Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	?
<i>Commentaires :</i> Absence d'élément probant lors du contrôle permettant de justifier la présence d'un dispositif de traitement et de renseigner sur sa nature, son dimensionnement et sa localisation exacte. Absence constatée de rejet en surface de la parcelle.	

Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input checked="" type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input checked="" type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input type="checkbox"/> Aucun défaut

AVIS DU SPANC

AVIS	Non conforme
-------------	---------------------

Commentaires : La filière de traitement des eaux usées de l'habitation est inconnue. En effet, aucun élément probant n'a pu être apporté lors du contrôle permettant de justifier la présence d'un dispositif de traitement. Vu l'arrêté du 27 avril 2012 (art.4) l'installation est incomplète, elle est donc à réhabiliter.

Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.

Travaux et entretien à réaliser :

- Réhabiliter le système de traitement pour l'ensemble des eaux usées de l'habitation.
- Regarnir en eau le bac dégraisseur de la cuisine et vérifier si son état n'est pas altéré (bonne étanchéité). Si tel n'est pas le cas, il est obligatoire de mettre en place un nouveau bac dégraisseur correctement dimensionné.
- Ventilation secondaire de fosse à mettre en place en cas d'absence.

Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.

Au titre de l'article L 2224-8 du code des collectivités territoriales, un contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé par le service dans 8 ans.

Rappel : Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau). L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).

Le Président, Philippe LAGARDE

Vallee
des
Hommes



Schéma de principe de votre installation d'assainissement non collectif

Cette représentation a un but informatif, elle est basée sur les éléments constatés sur le terrain et les explications du propriétaire.
Ce schéma ne saurait engager la responsabilité du service.

Propriétaire : Madame COPE Julie		Date du contrôle : 15/01/2024
Commune Adresse de l'habitation contrôlée	LES EYZIES 5 impasse de calimon	
Référence cadastrale	AE 25	

